

COURS DE MISE À NIVEAU			
Automne			
201-016-50	Technico-sciences 4e (Mathématiques)	PA : CST 4 ^e	2-3-3 (2,66)
201-015-50	Technico-sciences 5e (Mathématiques)	PA : TS ou SN 4 ^e	4-2-4 (3,33)
982-003-50	Science et technologie de l'environnement 4 ^e	PA : ST ou ATS 4 ^e	4-1-3 (2,66)
203-001-50	Physique 5 ^e	PA : ATS et SE 4e OU ST et STE 4 ^e	3-2-3 (2,66)
202-001-50	Chimie 5 ^e	PA : ATS et SE 4e OU ST et STE 4 ^e	3-2-3 (2,66)
Hiver			
201-015-50	Technico-sciences 5e (Mathématiques)	PA : TS OU SN 4 ^e	4-2-4 (3,33)
203-001-50	Physique 5 ^e	PA : ATS et SE 4e OU ST et STE 4 ^e	3-2-3 (2,66)
202-001-50	Chimie 5 ^e	PA : ATS et SE 4e OU ST et STE 4 ^e	3-2-3 (2,66)

Les cours de mise à niveau sont offerts sous réserve du nombre de demande.

Pour s'inscrire à un cours de mise à niveau, il faut obligatoirement avoir réussi le préalable (PA) demandé.

À défaut de quoi, si le préalable ne s'offre pas au collège, par exemple : TS ou SN de 4e, il faudra vous inscrire à un centre de formation pour adultes pour faire cette matière.

Les préalables nécessaires à votre admission dans un programme doivent toujours être terminés et réussis avant le début de la session pour laquelle vous avez été admis dans le programme concerné.

PA : Préalable absolu = avoir réussi ce cours.

N.B. Ces cours exploratoires sont offerts si le nombre de places disponibles le permet.